

Jean-Baptiste André Godin au sous-secrétaire d'État à l'Instruction publique, aux Beaux-arts et aux Cultes, 13 février 1886

Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

2 Fichier(s)

Informations sur le document source

CoteFG 15 (25)

Collation2 p. (368r, 369v)

Nature du documentCopie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservationBibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Citer cette page

Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888), Jean-Baptiste André Godin au sous-secrétaire d'État à l'Instruction publique, aux Beaux-arts et aux Cultes, 13 février 1886, Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle) consulté le 11/01/2026 sur la plate-forme EMAN : <https://eman-archives.org/FamiliLettres/items/show/52055>

Informations sur l'édition numérique

ÉditeurÉquipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

Présentation

Auteur·e[Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Date de rédaction[13 février 1886](#)

Lieu de rédactionGuise (Aisne) - Familistère

Destinataire[Turquet, Edmond \(1836-1914\)](#)

Lieu de destination11, route de la Révolte, Neuilly-sur-Seine (Hauts-de-Seine)

Scripteur / Scriptrice[Moret, Marie \(1840-1908\)](#)

Description

Résumé Godin est satisfait que le fils de M. Patte de Lesquielles-Saint-Germain est premier boursier au collège de Laon, mais il informe Turquet que Patte est incapable de fournir à son fils le trousseau nécessaire et qu'il adresse au ministre de l'Instruction publique une demande en dégrèvement. Godin soutient la demande.

Notes La route de la Révolte n'existe plus aujourd'hui.

Mots-clés

[Éducation](#), [Œuvres de bienfaisance](#)

Personnes citées

- [Patte, Albert](#)
- [Patte, Albert](#)

Lieux cités [Lesquielles-Saint-Germain \(Aisne\)](#)

Notice créée par [Pauline Pélissier](#) Notice créée le 14/06/2024 Dernière modification le 27/09/2024

Guise Familistère 13 février 368

Monsieur le sous secrétaire d'Etat
et ancien collégial,

J'ai la satisfaction d'apprendre
que le fils de M. Patte, de Fréquielles
si Germain, est admis comme premier
boursier au collège de Lavaur ; mais le
malheureux père de famille me fait
connaître qu'il est dans l'impossibilité
de pourvoir son fils du trousseau
nécessaire et que il adresse aujourd'hui
à Monsieur le Ministre de l'Instruction
publique une demande en
dégrèvement.

J'ai donc l'honneur de signaler
à votre attention que nul n'est
plus digne que M. Patte d'obtenir ce
dégrèvement, et que nous avons dans
nos communes des personnes à qui
ce remboursement est fait et qui

Monsieur Edmond Vauguet.

certainement, sont dans une position beaucoup moins difficile que celle de M. Patte.

Je vous donc vous prie de bien vouloir prendre en considération cette situation, et de faire le possible pour que le jeune Patte Albert jouisse de tous les avantages que le gouvernement peut lui accorder.

Veuillez agréer, Monsieur le sous secrétaire d'Etat et ancien collègue, l'assurance de mes meilleures sentiments.